

2024/027
DK

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 9 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 22 mars,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Corinne
LEFEBVRE, Aline SZYMCZAK et Monsieur Robert UNTERFRANC, absents excusés,
Monsieur David GUIDE est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Dispositif « 10 000 départs en vacances » initié par la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin**

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le dispositif « 10 000 départs en vacances » est une initiative solidaire lancée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) dont le but est d'offrir aux habitants du secteur des chèques pour les aider à partir en vacances.

Cette aide, sous forme de chèque vacances, est de 100.00 € par adulte et 50.00 € par enfant. Cette aide est versée pour un séjour de 4 jours consécutifs minimum et sur présentation d'un justificatif.

Dans ce cadre, les bénéficiaires disposent d'un accompagnement administratif par la Collectivité pour faciliter les démarches et trouver les meilleures solutions pour rendre le départ possible.

Que ce dispositif concerne un large public car l'aide financière est soumise à un barème supérieur à celui de la CAF. Il est fonction du revenu fiscal du foyer et de sa composition. Ainsi peuvent bénéficier de cette aide des demandeurs d'emploi, des étudiants, mais également des salariés ou encore des retraités.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif pour la population qui concourt à développer la mobilité, l'autonomie, la confiance en soi etc., les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'adhérer au dispositif « 10 000 départs en vacances » initié par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- De verser 200.00 € à l'association Vacances Ouvertes au titre de l'adhésion ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

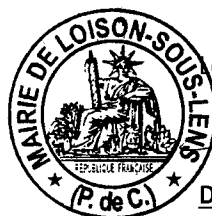
Loison-sous-Lens, le 15 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240409-del-090424-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024



Maire,


Daniel KRUSZKA